

V14 2022 18

Vœu déposé par les élu.e.s du groupe Ecologiste et citoyen et les élu.e.s de la majorité municipale, relatif à une action plus efficace contre la prolifération des punaises de lit dans les habitats parisiens

Conseil d'arrondissement du 14^{ème} - 8 Novembre 2022

Considérant la forte prolifération des punaises de lit en France, notamment en milieu urbain ces 40 dernières années avec plus de 4,4 millions de français touchés en 2020,

Considérant que les piqûres provoquent des démangeaisons et des dermatites, peuvent créer des réactions allergiques importantes et engendrer des troubles psychiatriques en raison du développement de fortes insomnies et des troubles anxiogènes,

Considérant que les punaises de lit sont difficiles à éliminer d'un habitat notamment parce qu'elles peuvent survivre pendant un an et demi sans manger mais également car elles résistent de plus en plus aux différents insecticides,

Considérant que des sociétés privées se sont spécialisées dans les actions d'éradication et que des procédures longues et onéreuses sont mises en place pour traiter les endroits infectés avec un protocole stricte et minutieux,

Considérant que ces protocoles peuvent être engagés à condition que l'ensemble des parties prenantes des logements dans un immeuble infecté acceptent la démarche collective, engagent les frais nécessaires et respectent les procédures scrupuleusement,

Considérant que le traitement nécessite en amont la participation active des personnes et nécessite l'interdiction à l'accès de l'espace traité afin de laisser agir les produits pendant plusieurs heures,

Considérant que, par conséquent, la disparition des punaises de lit des habitats est lente, difficile et nécessite un réel suivi au quotidien des espaces infectés,

Considérant que, suite à leur prolifération, le gouvernement a mis en place en 2020 un plan national de lutte contre les punaises de lit,

Considérant que la ville de Paris a mis en place des actions de prévention et des actions de désinfestation tout particulièrement avec les bailleurs sociaux dans les limites des dispositions législatives, règlementaires et opérationnelles,

Considérant que ces mesures restent insuffisantes et nécessitent une meilleure coordination à l'échelle parisienne,

Les élu.e.s du groupe écologiste et citoyen et les élu.e.s de la majorité municipale du 14^{ème} arrondissement émettent le vœu suivant :

- Que la ville de Paris mette en place une large communication sur les risques du développement des punaises de lit à Paris et engage avec l'ensemble des services concernés des actions de prévention et d'éducation auprès des institutions, des syndicats privés et sociaux et plus largement auprès des parisiennes et parisiens
- Que la Ville de Paris interpelle l'État afin de pouvoir développer un dispositif de médiation auprès des bailleurs, copropriétaires, syndicats et locataires afin de garantir l'accessibilité des habitats lors de traitements et leur efficacité ;
- Que la Ville de Paris interpelle le Gouvernement afin de clarifier le cadre législatif concernant l'accessibilité de l'ensemble des habitats lors de désinfestations ;
- Que la ville de Paris interpelle l'État pour créer une plateforme spécifique pour signaler la présence de punaises de lit auprès des services. A l'heure de la préparation des JO 2024 et de l'arrivée d'un très grand nombre de touristes, cette plateforme pourrait être expérimentée à Paris ;